



الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية

# الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم  
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

## JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER  (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises) BADR : 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

**SOMMAIRE****DECRETS**

Décret présidentiel n° 19-90 du 4 Rajab 1440 correspondant au 11 mars 2019 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement des services du Premier ministre.....	4
Décret présidentiel n° 19-91 du 4 Rajab 1440 correspondant au 11 mars 2019 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.....	4

**DECISIONS INDIVIDUELLES**

Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse auprès des services de l'ex-Chef du Gouvernement.....	5
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions de conservateurs des forêts de wilayas.....	5
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions du directeur de la pêche et des ressources halieutiques à la wilaya de Aïn Témouchent.....	5
Décrets présidentiels du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines de wilayas.....	5
Décret présidentiel du 18 Rajab 1440 correspondant au 25 mars 2019 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'établissement public de télévision.....	5
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions du directeur des travaux publics à la wilaya de Batna.....	5
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions du directeur des transports à la wilaya de Saïda.....	5
Décrets présidentiels du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin à des fonctions à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat.....	5
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère du tourisme et de l'artisanat.....	6
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat de wilayas.....	6
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions de la directrice de la législation et de la réglementation de sécurité sociale et de la mutualité sociale au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.....	6
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'agence nationale de l'emploi.....	6
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination d'un directeur d'études auprès des services du Premier ministre.....	6
Décrets présidentiels du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination de directeurs de l'industrie et des mines de wilayas.....	6
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination du commissaire du développement de l'agriculture des régions sahariennes.....	7
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination du directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture de Tlemcen.....	7

## SOMMAIRE (suite)

Décret présidentiel du 18 Rajab 1440 correspondant au 25 mars 2019 portant nomination du directeur général de l'établissement public de télévision.....	7
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination de directeurs des travaux publics de wilayas.....	7
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination du directeur des transports à la wilaya de Jijel.....	7
Décrets présidentiels du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination au ministère du tourisme et de l'artisanat.....	7
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination de directeurs délégués du tourisme, de l'artisanat et de la formation professionnelle aux circonscriptions administratives de wilayas.....	8
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.....	8
Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination du secrétaire national Tel Bahr.....	8

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 2 Rajab 1440 correspondant au 9 mars 2019 portant désignation de gradés de la gendarmerie nationale et de gendarmes en qualité d'officiers de police judiciaire.....	8
---	---

### MINISTERE DES FINANCES

Décision du 26 Joumada Ethania 1440 correspondant au 3 mars 2019 relative au report du délai d'acquiescement de la vignette automobile pour 2019.....	9
---	---

### MINISTERE DE L'ENERGIE

Arrêté du 2 Rabie El Aouel 1440 correspondant au 10 novembre 2018 fixant la composition nominative des membres du conseil d'administration du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire.....	9
---	---

### MINISTERE DE LA CULTURE

Arrêté interministériel du 27 Dhou El Kaâda 1439 correspondant au 9 août 2018 portant ouverture de la filière « Arts visuels », spécialités « Arts plastiques » et « Design », domaine « Arts » et fixant les conditions d'accès, d'orientation et de réorientation, le contenu des programmes, la durée et le régime des études et la composition des jurys d'examen en vue de l'obtention du diplôme de master professionnalisant à l'école supérieure des Beaux-arts.....	9
--	---

### MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME

Arrêté du 2 Moharram 1440 correspondant au 12 septembre 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance.....	51
--	----

## DECRETS

**Décret présidentiel n° 19-90 du 4 Rajab 1440 correspondant au 11 mars 2019 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement des services du Premier ministre.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel du 21 Joumada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 19-27 du 21 Joumada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au Premier ministre ;

### Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2019, un crédit de un milliard cinq cent millions de dinars (1.500.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2019, un crédit de un milliard cinq cent millions de dinars (1.500.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre, Section I — Premier ministre, sous-section I : Services centraux et au chapitre n° 44-01 « Contribution à la Résidence d'Etat du Sahel ».

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Rajab 1440 correspondant au 11 mars 2019.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

**Décret présidentiel n° 19-91 du 4 Rajab 1440 correspondant au 11 mars 2019 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois des finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel du 21 Joumada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 19-26 du 21 Joumada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des affaires étrangères ;

### Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2019, un crédit de cent soixante-dix-huit millions cinq cent mille dinars (178.500.000 DA) applicable au budget des charges communes et aux chapitres énumérés à l'état annexé à l'original du présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2019, un crédit de cent soixante-dix-huit millions cinq cent mille dinars (178.500.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et au chapitre n° 42-03 « Coopération internationale ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Rajab 1440 correspondant au 11 mars 2019.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

## DECISIONS INDIVIDUELLES

### **Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse auprès des services de l'ex-Chef du Gouvernement.**

-----

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse auprès des services de l'ex-Chef du Gouvernement, exercées par M. Ahmed Aït-Saïd, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

### **Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions de conservateurs des forêts de wilayas.**

-----

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de conservateurs des forêts aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Moussa Tabti, à la wilaya de Tizi Ouzou ;
- Brahim Younsi, à la wilaya de Tindouf ;

admis à la retraite.

-----★-----

### **Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions du directeur de la pêche et des ressources halieutiques à la wilaya de Aïn Témouchent.**

-----

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directeur de la pêche et des ressources halieutiques à la wilaya de Aïn Témouchent, exercées par M. Abdelkader Zidi, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

### **Décrets présidentiels du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines de wilayas.**

-----

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et MM. :

- Mustapha Khechiba, à la wilaya d'El Bayadh ;
- Latifa Rahmani, à la wilaya de Khenchela ;
- Abdelkrim Miloudi, à la wilaya de Ghardaïa ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et M. :

- Abdeslam Ghennam, à la wilaya de Laghouat ;
  - Safia Belhout, à la wilaya de Boumerdès ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

-----

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines à la wilaya de Aïn Témouchent, exercées par M. Abderrahim Khaldoun, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

### **Décret présidentiel du 18 Rajab 1440 correspondant au 25 mars 2019 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'établissement public de télévision.**

-----

Par décret présidentiel du 18 Rajab 1440 correspondant au 25 mars 2019, il est mis fin aux fonctions du directeur général de l'établissement public de télévision, exercées par M. Tewfik Khelladi, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

### **Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions du directeur des travaux publics à la wilaya de Batna.**

-----

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directeur des travaux publics à la wilaya de Batna, exercées par M. Abderrahmane Abdi, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

### **Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions du directeur des transports à la wilaya de Saïda.**

-----

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directeur des transports à la wilaya de Saïda, exercées par M. Mohamed Chaouki Hamlaoui, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

### **Décrets présidentiels du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin à des fonctions à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat.**

-----

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'artisanat et des métiers à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, exercées par M. Sid Ali Sebaa.

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, exercées par Mmes. et M. :

- Choukri Benzarour, directeur du développement de l'artisanat et des métiers ;
  - Akila Abbas, sous-directrice du plan qualité tourisme ;
  - Khadidja Bencherif, sous-directrice de la communication ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directeur des systèmes d'information et des statistiques à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, exercées par M. Youcef Salmi, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, exercées par Mmes et MM. :

- Nour-Eddine Bouzoula, directeur de l'administration générale et des moyens ;
- Saïda Baiteche, inspectrice, admise à la retraite ;
- Souad Chennouf, sous-directrice du budget et de la comptabilité ;
- Latifa Benchaoui, sous-directrice de la coopération ;
- Hakim Sakouchi, sous-directeur des études économiques.

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directrice de la formation et de la valorisation des ressources humaines à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, exercées par Mme. Ouahiba Maldji, admise à la retraite.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère du tourisme et de l'artisanat.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère du tourisme et de l'artisanat, exercées par M. Abdennacer Ouardi, admis à la retraite.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat de wilayas.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Abdelhakim Yahia, à la wilaya de Biskra ;
- Salah Benakmoum, à la wilaya d'Alger ;
- Mohamed-Salah Bentaleb, à la wilaya de Khenchela, admis à la retraite.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions de la directrice de la législation et de la réglementation de sécurité sociale et de la mutualité sociale au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de la directrice de la législation et de la réglementation de sécurité sociale et de la mutualité sociale au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, exercées par Mme. Amel Chebira, appelée à exercer une autre fonction.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'agence nationale de l'emploi.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'agence nationale de l'emploi, exercées par M. Mohammed Taher Chalal.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination d'un directeur d'études auprès des services du Premier ministre.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, M. Ahmed Aït-Said, est nommé directeur d'études auprès des services du Premier ministre.

**Décrets présidentiels du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination de directeurs de l'industrie et des mines de wilayas.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, sont nommés directeurs de l'industrie et des mines aux wilayas suivantes, Mme. et MM. :

- Mustapha Khechiba, à la wilaya de Chlef ;
- Abdelkrim Miloudi, à la wilaya de Tlemcen ;
- Latifa Rahmani, à la wilaya de M'Sila.

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, sont nommés directeurs de l'industrie et des mines aux wilayas suivantes, Mme. et MM. :

- Abderrezak Haddou, à la wilaya de Béchar ;
- Abdellah Bassoudi, à la wilaya de Tamenghasset ;
- Abdelhalim Kharchi, à la wilaya de Tébessa ;
- Sofiane Beladehane, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
- Safia Belhout, à la wilaya de Tipaza ;
- Abdeslam Ghennam, à la wilaya de Relizane.

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, sont nommés directeurs de l'industrie et des mines aux wilayas suivantes, MM. :

- Abderrahim Khaldoun, à la wilaya d'Oran ;
- El Kouachi Achi, à la wilaya de Khenchela.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination du commissaire du développement de l'agriculture des régions sahariennes.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, M. Slimane Hannachi, est nommé commissaire du développement de l'agriculture des régions sahariennes.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination du directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture de Tlemcen.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, M. Abdelmadjid Tchouar, est nommé directeur de la chambre de wilaya de pêche et d'aquaculture de Tlemcen.

**Décret présidentiel du 18 Rajab 1440 correspondant au 25 mars 2019 portant nomination du directeur général de l'établissement public de télévision.**

Par décret présidentiel du 18 Rajab 1440 correspondant au 25 mars 2019, M. Lotfi Cheriet, est nommé directeur général de l'établissement public de télévision.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination de directeurs des travaux publics de wilayas.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, sont nommés directeurs des travaux publics aux wilayas suivantes, MM. :

- Smaïl Rabehi, à la wilaya de Tizi Ouzou ;
- Abderrahmane Abdi, à la wilaya de Ouargla.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination du directeur des transports à la wilaya de Jijel.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, M. Mohammed Chaouki Hamlaoui, est nommé directeur des transports à la wilaya de Jijel.

**Décrets présidentiels du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination au ministère du tourisme et de l'artisanat.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, M. Mohammed Amine Chahbi, est nommé inspecteur général du ministère du tourisme et de l'artisanat.

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, M. Youcef Salmi, est nommé inspecteur au ministère du tourisme et de l'artisanat.

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, sont nommés au ministère du tourisme et de l'artisanat, Mmes. et MM. :

- Abdelkader Zidi, directeur du suivi des entreprises du secteur ;
- Redhouane Benattalah, directeur de l'artisanat et de l'artisanat d'art ;
- Choukri Benzarour, directeur du développement de l'artisanat et des métiers ;
- Khadidja Bencherif, sous-directrice du plan qualité tourisme ;
- Naïma Nacer-Bey, sous-directrice de l'encadrement des établissements d'appui de l'artisanat et des métiers ;
- Aziza Ouziane, sous-directrice de l'organisation des professions et des métiers de l'artisanat ;
- Souad Bendjemil, sous-directrice du soutien aux activités de l'artisanat et des métiers ;
- Akila Abbas, sous-directrice de la communication ;
- Mustapha Khemkhoum, sous-directeur de la régulation et du contrôle des activités hôtelières et de restauration ;
- Ouahiba Lounnas, chef d'études au bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement ;
- Omar Larab, chef d'études au bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination de directeurs délégués du tourisme, de l'artisanat et de la formation professionnelle aux circonscriptions administratives de wilayas.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, sont nommés directeurs délégués du tourisme, de l'artisanat et de la formation professionnelle aux circonscriptions administratives aux wilayas suivantes, Mme. et MM. :

- Yamina Temmam, à Timimoun, wilaya d'Adrar ;
- Ahmed Benali, à Bordj Badji Mokhtar, wilaya d'Adrar ;
- Abdelouhab Moumou, à Ouled Djellal, wilaya de Biskra ;
- Mohamed Ami Hamou, à Aïn Guezzam, wilaya de Tamenghasset ;
- Boubekour Belmabedi, à Touggourt, wilaya de Ouargla ;
- Zouhir Brahimi, à Djanet, wilaya d'Illizi ;
- Hicham Houidi, à El Meghaier, wilaya d'El Oued ;
- Ismaïl Lebcir, à El Menia, wilaya de Ghardaïa.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, sont nommés au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Mme. et M.

- Amel Chebira, chargée d'études et de synthèse ;
- Faiçal Bentaleb, directeur de la législation et de la réglementation de sécurité sociale et de mutualité sociale.

**Décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018 portant nomination du secrétaire national Tel Bahr.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie Ethani 1440 correspondant au 13 décembre 2018, M. Delmy Halim Habet, est nommé secrétaire national Tel Bahr.

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

**Arrêté interministériel du 2 Rajab 1440 correspondant au 9 mars 2019 portant désignation de gradés de la gendarmerie nationale et de gendarmes en qualité d'officiers de police judiciaire.**

Le ministre de la défense nationale,

Le ministre de la justice, garde des sceaux,

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale, notamment son article 15 (alinéa 4) ;

Vu le décret n° 66-167 du 8 juin 1966 fixant la composition et le fonctionnement de la commission chargée de l'examen des candidatures aux fonctions d'officier de police judiciaire ;

Vu le décret présidentiel n° 09-143 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant missions et organisation de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 13-317 du 10 Dhou El Kaâda 1434 correspondant au 16 septembre 2013 fixant les missions et attributions du vice-ministre de la défense nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 04-332 du 10 Ramadhan 1425 correspondant au 24 octobre 2004 fixant les attributions du ministre de la justice, garde des sceaux ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juin 1966, modifié, relatif à l'examen probatoire d'officiers de police judiciaire ;

Vu les procès-verbaux du 29 novembre 2018 des commissions chargées de l'examen des candidatures des gradés de la gendarmerie nationale et des gendarmes aux fonctions d'officier de police judiciaire, de l'école de police judiciaire de la gendarmerie nationale des Issers et de l'école des sous-officiers de la gendarmerie nationale de Sétif ;

**Arrêtent :**

Article 1er. — Sont désignés en qualité d'officier de police judiciaire, les gradés de la gendarmerie nationale et les gendarmes dont la liste nominative est annexée à l'original du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Rajab 1440 correspondant au 9 mars 2019.

Pour le ministre de la défense nationale

Le vice-ministre  
de la défense nationale,  
Chef d'Etat-major de l'Armée  
Nationale Populaire

*Le Général de corps d'armée*

Ahmed GAID SALAH

Le ministre

de la justice,  
garde des sceaux,

Tayeb LOUH

**MINISTERE DES FINANCES**

**Décision du 26 Joumada Ethania 1440 correspondant au 3 mars 2019 relative au report du délai d'acquittement de la vignette automobile pour 2019.**  
— — — — —

Le ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 76-103 du 9 décembre 1976, modifiée et complétée, portant code du timbre, notamment son article 303 ;

Vu l'ordonnance n° 96-31 du 19 Chaâbane 1417 correspondant au 30 décembre 1996 portant loi de finances pour 1997, notamment son article 46 ;

Vu la loi n° 97-02 du 2 Ramadhan 1418 correspondant au 31 décembre 1997 portant loi de finances pour 1998, notamment son article 29 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

**Décide :**

Article 1er. — Le délai de recouvrement de la vignette automobile pour 2019 est reporté et fixé du dimanche 2 juin au mercredi 31 juillet 2019 à seize (16) heures.

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 Joumada Ethania 1440 correspondant au 3 mars 2019.

Abderrahmane RAOUYA.

**MINISTERE DE L'ENERGIE**

**Arrêté du 2 Rabie El Aouel 1440 correspondant au 10 novembre 2018 fixant la composition nominative des membres du conseil d'administration du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire.**  
— — — — —

Par arrêté du 2 Rabie El Aouel 1440 correspondant au 10 novembre 2018, la composition nominative des membres du conseil d'administration du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire (CSN), désignés pour une durée de trois (3) ans renouvelable, est fixée en application des dispositions de l'article 9 du décret présidentiel n° 12-87 du 4 Rabie Ethani 1433 correspondant au 26 février 2012 portant création, organisation et fonctionnement du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire comme suit :

- Merzak Remki, président ;
- Fouzi Benzaid, représentant du ministre chargé de l'énergie, membre ;
- Ammar Zaabat, représentant du ministre de la défense nationale, membre ;
- Nabil Hamidi, représentant du département du renseignement et de la sécurité/MDN, membre ;

— Abdelkader Zerguerras, représentant du ministre chargé de l'intérieur, membre ;

— Mahmoud Jaouder Abdellatif, représentant du ministre de la justice, garde des sceaux, membre ;

— Elhadj Lamine, représentant du ministre chargé des affaires étrangères, membre ;

— Kahina Belmouloud, représentante du ministre chargé des finances, membre ;

— Mohammed Boudjema, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, membre ;

— Abdelkrim Rezal, représentant du ministre chargé des transports, membre ;

— Lynda Khoualed, représentante du ministre chargé de la santé, membre ;

— Mohamed Moulay, président du conseil scientifique et pédagogique du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire, membre.

Le présent arrêté prend effet à compter du 25 juin 2018.

**MINISTERE DE LA CULTURE**

**Arrêté interministériel du 27 Dhou El Kaâda 1439 correspondant au 9 août 2018 portant ouverture de la filière « Arts visuels », spécialités « Arts plastiques » et « Design », domaine « Arts » et fixant les conditions d'accès, d'orientation et de réorientation, le contenu des programmes, la durée et le régime des études et la composition des jurys d'examen en vue de l'obtention du diplôme de master professionnalisant à l'école supérieure des Beaux-arts.**  
— — — — —

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 83-363 du 28 mai 1983 relatif à l'exercice de la tutelle pédagogique sur les établissements de formation supérieure ;

Vu le décret n° 85-243 du 1er octobre 1985 portant statut-type des instituts nationaux de formation supérieure ;

Vu le décret n° 85-257 du 22 octobre 1985 érigeant l'école nationale des Beaux-arts en école supérieure des Beaux-arts ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;

Vu le décret exécutif n° 08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 Moharram 1428 correspondant au 21 janvier 2007, complété, portant création, composition, organisation et fonctionnement de la commission sectorielle de la tutelle pédagogique sur les établissements de formation supérieure relevant du ministère de la culture ;

Sur avis de la commission nationale d'habilitation lors de sa session du 17 juillet 2017 ;

#### Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 83-363 du 28 mai 1983, susvisé, le présent arrêté a pour objet l'ouverture de la filière « Arts visuels », spécialités « Arts plastiques » et « Design », domaine « Arts » et de fixer les conditions d'accès, d'orientation et de réorientation, le contenu des programmes, la durée et le régime des études et la composition des jurys d'examen en vue de l'obtention du diplôme de master professionnalisant à l'école supérieure des Beaux-arts.

Art. 2. — La filière « Arts visuels », citée à l'article 1er ci-dessus, ouverte à compter de l'année universitaire 2017-2018, se décline en deux (2) spécialités conformément au tableau ci-après :

Domaine	Filière	Spécialités
Arts	Arts visuels	1- Arts plastiques : a) Volume - Matière b) Expression picturale  2- Design : a) Espace b) Image - média

Art. 3. — Les programmes pédagogiques de la filière et ses spécialités citées à l'article 1er ci-dessus, ouvertes à compter de l'année universitaire 2017-2018, sont fixés conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 4. — L'accès à l'école supérieure des Beaux-arts en vue de l'obtention du diplôme de master professionnalisant, est organisé par voie de concours.

Les candidats au concours d'accès à l'école supérieure des Beaux-arts doivent être titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire toutes séries ou d'un titre étranger reconnu équivalent et réussir au concours.

Le concours d'accès comprend trois (3) épreuves :

1. une épreuve de dessin, coefficient 4 ;
2. une épreuve de culture générale, coefficient 2 ;
3. une épreuve orale avec un jury portant sur la présentation des travaux du candidat, coefficient 3.

La moyenne d'accès est calculée sur la base des notes des épreuves citées ci-dessus, affectées de leur coefficient respectif.

Art. 5. — La date du concours, cité à l'article 4 ci-dessus, est publiée sur le site web de l'école, par voie de presse, d'affichage ou par tout autre moyen approprié.

Art. 6. — Le concours d'accès à l'école supérieure des Beaux-arts est organisé par une commission chargée du concours désignée ci-après la « commission ».

La commission examine la conformité des dossiers de candidature au concours et en dresse la liste des candidats.

Elle établit la liste des candidats reçus au concours par ordre de mérite sur la base du procès-verbal des délibérations du jury du concours.

Art. 7. — La commission est composée :

- du directeur de l'école, président ;
- du sous-directeur des affaires pédagogiques de l'école ;
- d'un enseignant permanent parmi les plus haut gradés de l'école ;
- du représentant du ministère de la culture ;
- du représentant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Art. 8. — Les dispositions des articles 3 et 4 du présent arrêté peuvent être modifiées et/ou complétées sur proposition du conseil pédagogique de l'école et après approbation des deux tiers (2/3) des membres de la commission sectorielle.

Art. 9. — L'orientation, la réorientation, la durée, le régime des études et les modalités d'évaluation et de progression des étudiants sont ceux en vigueur dans les établissements d'enseignement et de formation supérieurs relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Les crédits des unités d'enseignement fondamental des différents ateliers ne sont pas compensables.

Art. 10. — Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux étudiants inscrits, à compter de l'année universitaire 2017-2018.

Art. 11. — Le directeur général des enseignements et de la formation supérieurs du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le directeur de l'administration et des moyens du ministère de la culture et le directeur de l'école supérieure des Beaux-arts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Dhou El Kaâda 1439 correspondant au 9 août 2018.

Le ministre de l'enseignement  
supérieur et de la recherche  
scientifique

Le ministre  
de la culture

Tahar HADJAR

Azzedine MIHOUBI

ANNEXE

**Programme pédagogique en vue de l'obtention du diplôme de master professionnalisant  
à l'école supérieure des Beaux-arts**

**Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / a) Volume - Matière / Socle commun :**

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 1	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Initiation au volume 1 (espace, sculpture, céramique)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Initiation à l'image 1 (graphique, peinture, miniature)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Dessin d'observation 1	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Etude documentaire 1	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Méthodologie générale 1	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Théorie de la couleur	45h	1h30	1h30	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	5	Histoire de l'art 1	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Volume et géométrie descriptive	45h	1h30	1h30	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Initiation à l'informatique 1	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 1</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>450 h</b>	<b>7h30</b>	<b>7h30</b>	<b>15h00</b>	—	<b>20</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / a) Volume - Matière / Socle commun :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 2	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Initiation au volume 2 (espace, sculpture, céramique)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Initiation à l'image 2 (graphique, peinture, miniature)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Dessin d'observation 2	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Etude documentaire 2	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Méthodologie générale 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Perspective	45h	1h30	1h30	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	5	Histoire de l'art 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Stage d'initiation	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Initiation à l'informatique 2	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 2</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>450 h</b>	<b>6h00</b>	<b>9h00</b>	<b>15h00</b>	—	<b>20</b>	<b>30</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / a) Volume - Matière :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 3	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	13	16	Atelier volume	180h	—	—	9h00	3h00	9	10
					Dessin d'expression 1	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Anatomie	45h	—	—	3h00	—	2	3
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	6	Méthodologie du projet	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Technologie des matériaux	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Gravure	22h30	1h30	—	—	—	1	2
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	4	Histoire de l'art 3	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Psychologie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 3	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Informatique 3	22h30	—	1h30	—	—	1	2
	<b>Total semestre 3</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>9h00</b>	<b>1h30</b>	<b>15h00</b>	<b>3h00</b>	<b>20</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / a) Volume - Matière :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 4	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	15	Atelier volume	180h	—	—	9h00	3h00	9	10	
					Dessin d'expression 2	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Règles et techniques de composition	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Echanges professionnels (conférences / débats / workshop)	45h	3h00	—	—	—	2	3	
					Techniques de la mosaïque	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	6	Histoire de l'art 4	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Esthétique et philosophie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Sociologie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 4	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Informatique 4	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 4</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>10h30</b>	<b>3h00</b>	<b>12h00</b>	<b>3h00</b>	<b>20</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / a) Volume - Matière :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 5	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Atelier volume	135h	—	—	6h00	3h00	6	7	
					Stage d'imprégnation	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Dessin d'expression 3	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Ornementation et calligraphie	45 h	—	—	3h00	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	6	Analyse d'œuvres	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Architecture et environnement	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Photographie	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	4	Art musulman	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Droit du travail et pratique professionnelle	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 5	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Informatique 5	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 5</b>			<b>19</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>9h00</b>	<b>1h30</b>	<b>15h00</b>	<b>3h00</b>	<b>19</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / a) Volume - Matière :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 6	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	14	17	Atelier de volume	135h	—	—	6h00	3h00	6	7
					Stage de fin d'études	90h	—	—	6h00	—	4	5
					Rédaction du mémoire	90h	—	—	—	6h00	4	5
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	4	5	Animation 3D	90h	—	—	6h00	—	4	5
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	4	Séminaire	67h30	—	4h30	—	—	3	4
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 6	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Informatique 6	22h30	—	1h30	—	—	1	2
	<b>Total semestre 6</b>			<b>23</b>	<b>30</b>	—	<b>517h30</b>	<b>1h30</b>	<b>6h00</b>	<b>18h00</b>	<b>9h00</b>	<b>23</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / a) Volume - Matière :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 7	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	17	Atelier de synthèse 1	180h	—	—	10h30	1h30	6	9
					Matières et techniques (moulage et travail du verre)	90h	—	—	3h00	3h00	3	4
					Matières et techniques (modelage, moulage et assemblage)	90h	—	—	3h00	3h00	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	5	9	Généralités et chimie des silicates et traitement des matières premières	45h	1h30	—	3h00	1h30	2	3
					Théorie de la couleur dans l'émaillerie	67h30	1h30	—	3h00	—	2	4
					Dessin et techniques de l'estampe	45h	—	—	3h00	—	1	2
	Unité d'enseignement de découverte	UED	1	2	Critique et théorie de l'art 1	45h	1h30	—	—	1h30	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 1	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Modélisation 3D 1	22h30	—	1h30	—	—	1	1
	<b>Total semestre 7</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>607h30</b>	<b>6h00</b>	<b>1h30</b>	<b>22h30</b>	<b>10h30</b>	<b>20</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / a) Volume - Matière :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 8	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	17	Atelier de synthèse 2	180h	—	—	10h30	1h30	6	9
					Art mural et art du verre	90h	—	—	3h00	3h00	3	4
					Métal et sculpture monumentale	90h	—	—	3h00	3h00	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	6	8	Technologie appliquée à la céramique et à la sculpture	67h30	3h00	—	—	1h30	3	4
					Workshop (rencontres professionnelles et invités spécialisés)	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	3	Critique et théories de l'art 2	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Art et patrimoine (sortie sur site et musées)	45h	—	1h30	—	1h30	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 2	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Modélisation 3D 2	22h30	—	1h30	—	—	1	1
	<b>Total semestre 8</b>			<b>22</b>	<b>30</b>	—	<b>607h30</b>	<b>6h00</b>	<b>3h00</b>	<b>19h30</b>	<b>12h00</b>	<b>22</b>

## ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / a) Volume - Matière :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 9	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	17	Atelier de synthèse 3	180h	—	—	10h30	1h30	6	9	
					Art mural et art du verre	90h	—	—	3h00	3h00	3	4	
					Métal et sculpture monumentale	90h	—	—	3h00	3h00	3	4	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	7	9	Technologie appliquée à la céramique et à la sculpture	67h30	3h00	—	—	1h30	3	4	
					Workshop (rencontres professionnelles et invités spécialisés)	90h	—	—	3h00	3h00	4	5	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	1	2	Critique et théories de l'art 3	45h	1h30	—	—	1h30	1	2	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 3	22h30	1h30	—	—	—	1	1	
					Modélisation 3D 3	22h30	—	1h30	—	—	1	1	
	<b>Total semestre 9</b>			<b>22</b>	<b>30</b>	—	<b>607h30</b>	<b>6h00</b>	<b>1h30</b>	<b>19h30</b>	<b>13h30</b>	<b>22</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / a) Volume - Matière :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 10	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	10	14	Travail personnel / Mémoire de fin d'études	270h	—	—	—	—	10	14	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	5	7	Stage en entreprise	135 h	—	—	—	—	5	7	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	1	2	Séminaires	45 h	—	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement transversale	UET	5	7	Autres (sorties/visites)	135 h	—	—	—	—	5	7	
	<b>Total semestre 10</b>			<b>21</b>	<b>30</b>	—	<b>585h00</b>	—	—	—	—	<b>21</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / b) Expression picturale / Socle commun :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 1	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Initiation au volume 1 (espace, sculpture, céramique)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Initiation à l'image 1 (graphique, peinture, miniature)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Dessin d'observation 1	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Etude documentaire 1	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Méthodologie générale 1	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Théorie de la couleur	45h	1h30	1h30	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	5	Histoire de l'art 1	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Volume et géométrie descriptive	45h	1h30	1h30	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 1	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Initiation à l'informatique 1	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 1</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>450 h</b>	<b>7h30</b>	<b>7h30</b>	<b>15h00</b>	—	<b>20</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / b) Expression picturale / Socle commun :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 2	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Initiation au volume 2 (espace, sculpture, céramique)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Initiation à l'image 2 (graphique, peinture, miniature)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Dessin d'observation 2	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Etude documentaire 2	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Méthodologie générale 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Perspective	45h	1h30	1h30	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	5	Histoire de l'art 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Stage d'initiation	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Initiation à l'informatique 2	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 2</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>450 h</b>	<b>6h00</b>	<b>9h00</b>	<b>15h00</b>	—	<b>20</b>	<b>30</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / b) Expression picturale :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 3	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	13	16	Atelier d'expression picturale	180h	—	—	9h00	3h00	9	10
					Dessin d'expression 1	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Anatomie	45h	—	—	3h00	—	2	3
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	6	Méthodologie du projet	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Illustration 1	22h30	1h30	1h30	—	—	1	2
					Sémiologie de l'image	22h30	1h30	—	—	—	1	2
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	4	Histoire de l'art 3	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Psychologie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 3	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Informatique 3	22h30	—	1h30	—	—	1	2
	<b>Total semestre 3</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>7h30</b>	<b>3h00</b>	<b>15h00</b>	<b>3h00</b>	<b>20</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / b) Expression picturale :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 4	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	15	Atelier d'expression picturale	180h	—	—	9h00	3h00	9	10	
					Dessin d'expression 2	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Règles et techniques de composition	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Echanges professionnels (conférences / débats / workshop)	45 h	3h00	—	—	—	2	3	
					Illustration 2	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	6	Histoire de l'art 4	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Esthétique et philosophie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Sociologie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 4	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Informatique 4	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 4</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>10h30</b>	<b>4h30</b>	<b>12h00</b>	<b>3h00</b>	<b>20</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / b) Expression picturale :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 5	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Atelier d'expression picturale	135h	—	—	6h00	3h00	6	7	
					Stage d'imprégnation	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Dessin d'expression 3	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Ornementation et calligraphie	45 h	—	—	3h00	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	6	Analyse d'œuvres	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Gravure	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Photographie	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	4	Art musulman	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Droit du travail et pratique professionnelle	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 5	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Informatique 5	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 5</b>			<b>19</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>7h30</b>	<b>3h00</b>	<b>15h00</b>	<b>3h00</b>	<b>19</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / b) Expression picturale :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 6	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	14	17	Atelier d'expression picturale	135h	—	—	6h00	3h00	6	7
					Stage de fin d'études	90h	—	—	6h00	—	4	5
					Rédaction du mémoire	90h	—	—	—	6h00	4	5
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	4	5	Animation 3D	90h	—	—	6h00	—	4	5
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	4	Séminaire	67h30	—	4h30	—	—	3	4
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 6	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Informatique 6	22h30	—	1h30	—	—	1	2
	<b>Total semestre 6</b>			<b>23</b>	<b>30</b>	—	<b>517h30</b>	<b>1h30</b>	<b>6h00</b>	<b>18h00</b>	<b>9h00</b>	<b>23</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / b) Expression picturale :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TD	Travail individuel		
Semestre 7	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	17	Atelier de synthèse 1	180h	—	—	10h30	1h30	6	9
					Techniques 1	90h	—	—	3h00	3h00	3	4
					Dessin 1	90h	—	—	3h00	3h00	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	6	9	Estampe 1	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Expression picturale patrimoniale 1	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Art mural	45h	—	—	3h00	—	2	3
	Unité d'enseignement de découverte	UED	1	2	Critique et théorie de l'art 1	45h	1h30	—	—	1h30	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 1	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Infographie 1	22h30	—	1h30	—	—	1	1
	<b>Total semestre 7</b>			<b>21</b>	<b>30</b>	—	<b>585h</b>	<b>3h00</b>	<b>1h30</b>	<b>25h30</b>	<b>9h00</b>	<b>21</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / b) Expression picturale :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 8	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	17	Atelier de synthèse 2	180h	—	—	10h30	1h30	6	9
					Techniques 2	90h	—	—	3h00	3h00	3	4
					Dessin 2	90h	—	—	3h00	3h00	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	6	9	Estampe 2	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Expression picturale patrimoniale 2	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Workshop (rencontres professionnelles et invités spécialisés)	45h	—	—	3h00	—	2	3
	Unité d'enseignement de découverte	UED	1	2	Critique et théories de l'art 2	45 h	1h30	—	—	1h30	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 2	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Infographie 2	22h30	—	1h30	—	—	1	1
	<b>Total semestre 8</b>			<b>21</b>	<b>30</b>	—	<b>585h</b>	<b>3h00</b>	<b>1h30</b>	<b>25h30</b>	<b>9h00</b>	<b>21</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / b) Expression picturale :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 9	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	17	Atelier de synthèse 3	180h	—	—	10h30	1h30	6	9
					Techniques 3	90h	—	—	3h00	3h00	3	4
					Dessin 3	90h	—	—	3h00	3h00	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	6	9	Estampe 3	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Expression picturale patrimoniale 3	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Workshop (rencontres professionnelles et invités spécialisés)	45h	—	—	3h00	—	2	3
	Unité d'enseignement de découverte	UED	1	2	Critique et théories de l'art 3	45 h	1h30	—	—	1h30	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 3	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Infographie 3	22h30	—	1h30	—	—	1	1
	<b>Total semestre 9</b>			<b>21</b>	<b>30</b>	—	<b>585h</b>	<b>3h00</b>	<b>1h30</b>	<b>25h30</b>	<b>9h00</b>	<b>21</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 1 - Arts plastiques / b) Expression picturale :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 10	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	10	14	Travail personnel / Mémoire de fin d'études	270h	—	—	—	—	10	14
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	5	7	Stage en entreprise	135 h	—	—	—	—	5	7
	Unité d'enseignement de découverte	UED	1	2	Séminaires	45 h	—	—	—	—	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	5	7	Autres (sorties/visites)	135 h	—	—	—	—	5	7
	<b>Total semestre 10</b>			<b>21</b>	<b>30</b>	—	<b>585h00</b>	—	—	—	—	<b>21</b>



## ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / a) Espace / Socle commun :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 2	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Initiation au volume 2 (espace, sculpture, céramique)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Initiation à l'image 2 (graphique, peinture, miniature)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Dessin d'observation 2	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Etude documentaire 2	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Méthodologie générale 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Perspective	45h	1h30	1h30	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	5	Histoire de l'art 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Stage d'initiation (visite au musée, sortie sur site avec un rapport)	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Initiation à l'informatique 2	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 2</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>450 h</b>	<b>6h00</b>	<b>9h00</b>	<b>15h00</b>	—	<b>20</b>	<b>30</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / a) Espace :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 3	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	13	16	Atelier design espace	180h	—	—	9h00	3h00	9	10	
					Dessin d'expression 1	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Tracé architectural	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	6	Méthodologie du projet	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Technologie des matériaux de construction	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Equipement 1	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	4	Histoire de l'art 3	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Psychologie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 3	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Informatique 3	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 3</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>9h00</b>	<b>4h30</b>	<b>12h00</b>	<b>3h00</b>	<b>20</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / a) Espace :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 4	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	15	Atelier design espace	180h	—	—	9h00	3h00	9	10	
					Dessin d'expression 2	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Initiation au mobilier	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Echanges professionnels (conférences/ débats/ workshop)	45h	3h00	—	—	—	2	3	
					Equipement 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	6	Histoire de l'art 4	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Esthétique et philosophie de l'art 4	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Sociologie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 4	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Informatique 4	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 4</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>10h30</b>	<b>3h00</b>	<b>12h00</b>	<b>3h00</b>	<b>20</b>	<b>30</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / a) Espace :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 5	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Atelier design espace	135h	—	—	6h00	3h00	6	7	
					Stage d'imprégnation (bureau d'études et de réalisation)	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Dessin d'expression 3	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Mobilier	45 h	—	—	3h00	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	6	Analyse d'œuvres d'architecture et de design	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Construction	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Eclairage	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	4	Photographie	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Droit du travail et pratique professionnelle	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 5	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Informatique 5	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 5</b>			<b>19</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>9h00</b>	<b>1h30</b>	<b>15h00</b>	<b>3h00</b>	<b>19</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / a) Espace :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 6	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	14	17	Atelier design espace	135h	—	—	6h00	3h00	6	7
					Stage de fin d'études	90h	—	—	6h00	—	4	5
					Rédaction du mémoire	90h	—	—	—	6h00	4	5
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	4	5	Animation 3D	90h	—	—	6h00	—	4	5
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	4	Séminaire	67h30	—	4h30	—	—	3	4
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 6	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Informatique 6	22h30	—	1h30	—	—	1	2
	<b>Total semestre 6</b>			<b>23</b>	<b>30</b>	—	<b>517h30</b>	<b>1h30</b>	<b>6h00</b>	<b>18h00</b>	<b>9h00</b>	<b>23</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / a) Espace :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 7	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	13	18	Design espace	195h	—	—	9h00	4h00	7	10
					Mobilier (concept)	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
					Croquis (dessin d'architecture)	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	6	8	Laboratoire d'expérimentation 1 (matériaux, textures, couleurs et impression 3D)	90h	—	—	3h00	3h00	4	5
					Méthodologie du projet préprofessionnel 1	45 h	1h30	—	—	1h30	2	3
					Architecture et environnement	22h30	1h30	—	—	—	1	1
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	2	Structure des constructions tridimensionnelles 1	22h30	1h30	—	—	—	1	1
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 1	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Informatique (initiation 3D max)	22h30	—	1h30	—	—	1	1
	<b>Total semestre 7</b>			<b>23</b>	<b>30</b>	—	<b>555h</b>	<b>6h00</b>	<b>1h30</b>	<b>18h00</b>	<b>11h30</b>	<b>23</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / a) Espace :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 8	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	13	18	Design espace	195h	—	—	9h00	4h00	7	10
					Mobilier (expérimentation et innovation)	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
					Scénographie 1	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	6	8	Laboratoire d'expérimentation 2 (matériaux, tectures, couleurs et impression 3D)	90h	—	—	3h00	3h00	4	5
					Méthodologie du projet pré-professionnel 2	45 h	1h30	—	—	1h30	2	3
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	2	Photographie	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Structure des constructions tridimensionnelles 2 (maquettes)	22h30	1h30	—	—	—	1	1
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 2	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Informatique (approfondissement 3D max)	22h30	—	1h30	—	—	1	1
	<b>Total semestre 8</b>			<b>23</b>	<b>30</b>	—	<b>555h</b>	<b>6h00</b>	<b>1h30</b>	<b>18h00</b>	<b>11h30</b>	<b>23</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / a) Espace :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 9	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	13	18	Design espace	195h	—	—	9h00	4h00	7	10
					Mobilier (expérimentation et innovation)	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
					Scénographie 2	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	6	8	Workshop (rencontres professionnelles et invités spécialisés)	90h	—	—	4h30	1h30	4	5
					Méthodologie du projet pré-professionnel 3	45h	1h30	—	—	1h30	2	3
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	2	Analyse et critique de projet d'architecture et de design	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Eclairage et simulations	22h30	1h30	—	—	—	1	1
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 3	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Informatique (initiation revit architecture)	22h30	—	1h30	—	—	1	1
	<b>Total semestre 9</b>			<b>23</b>	<b>30</b>	—	<b>555h</b>	<b>6h00</b>	<b>1h30</b>	<b>19h30</b>	<b>10h00</b>	<b>23</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / a) Espace :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 10	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	10	14	Travail personnel/ Mémoire de fin d'études	270h	—	—	—	—	10	14
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	5	7	Stage en entreprise	135 h	—	—	—	—	5	7
	Unité d'enseignement de découverte	UED	1	2	Séminaires	45 h	—	—	—	—	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	5	7	Autres (sorties/visites)	135 h	—	—	—	—	5	7
	<b>Total semestre 10</b>			<b>21</b>	<b>30</b>	—	<b>585h00</b>	—	—	—	—	<b>21</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / b) Image - Média/ Socle commun :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 1	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Initiation au volume 1 (espace, sculpture, céramique)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Initiation à l'image 1 (graphique, peinture, miniature)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Dessin d'observation 1	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Etude documentaire 1	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Méthodologie générale 1	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Théorie de la couleur	45h	1h30	1h30	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	5	Histoire de l'art 1	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Volume et géométrie descriptive	45h	1h30	1h30	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 1	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Initiation à l'informatique 1	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 1</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>450h</b>	<b>7h30</b>	<b>7h30</b>	<b>15</b>	—	<b>20</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / b) Image - Média/ Socle commun :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 2	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Initiation au volume 2 (espace, sculpture, céramique)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Initiation à l'image 2 (graphique, peinture, miniature)	90h	—	—	6h00	—	4	5	
					Dessin d'observation 2	45h	—	—	3h00	—	2	3	
					Etude documentaire 2	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Méthodologie générale 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Perspective	45h	1h30	1h30	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	5	Histoire de l'art 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Stage d'initiation (visite au musée, sortie sur site avec un rapport)	45h	—	3h00	—	—	2	3	
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 2	22h30	1h30	—	—	—	1	2	
					Initiation à l'informatique 2	22h30	—	1h30	—	—	1	2	
	<b>Total semestre 2</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>450h</b>	<b>6h00</b>	<b>9h00</b>	<b>15h00</b>	—	<b>20</b>	<b>30</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / b) Image - Média :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 3	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	13	16	Atelier design image	180h	—	—	9h00	3h00	9	10
					Dessin d'expression 1	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Photographie	45 h	—	3h00	—	—	2	3
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	6	Méthodologie du projet	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Sémiologie de l'image	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Caligraphie	22h30	—	1h30	—	—	1	2
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	4	Histoire de l'art 3	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Psychologie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 3	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Informatique 3	22h30	—	1h30	—	—	1	2
	<b>Total semestre 3</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>7h30</b>	<b>6h00</b>	<b>12h00</b>	<b>3h00</b>	<b>20</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / b) Image - Média :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 4	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	15	Atelier design image	180h	—	—	9h00	3h00	9	10
					Dessin d'expression 2	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Typographie et mise en page	22h30	—	1h30	—	—	1	2
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	5	Echanges professionnels (conférences/ débats/ workshop)	45h	3h00	—	—	—	2	3
					Gravure	22h30	—	1h30	—	—	1	2
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	6	Histoire de l'art 4	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Esthétique et Philosophie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Sociologie de l'art	22h30	1h30	—	—	—	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 4	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Informatique 4	22h30	—	1h30	—	—	1	2
<b>Total semestre 4</b>			<b>20</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>9h00</b>	<b>4h30</b>	<b>12h00</b>	<b>3h00</b>	<b>20</b>	<b>30</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / b) Image - Média :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 5	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	12	16	Atelier design image	135h	—	—	6h00	3h00	6	7
					Stage d'imprégnation (imprimerie, agence conseil en communication)	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Dessin d'expression 3	45h	—	—	3h00	—	2	3
					Animation 2D	45h	—	—	3h00	—	2	3
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	3	6	Analyse de travaux de design graphique	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Techniques d'impression	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Communication	22h30	1h30	—	—	—	1	2
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	4	Histoire du design	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Droit du travail et pratique professionnelle	22h30	1h30	—	—	—	1	2
		Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 5	22h30	1h30	—	—	—	1
Informatique 5						22h30	—	1h30	—	—	1	2
<b>Total semestre 5</b>			<b>19</b>	<b>30</b>	—	<b>427h30</b>	<b>9h00</b>	<b>1h30</b>	<b>15h00</b>	<b>3h00</b>	<b>19</b>	<b>30</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / b) Image - Média :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 6	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	14	17	Atelier design image	135h	—	—	6h00	3h00	6	7
					Stage de fin d'études	90h	—	—	6h00	—	4	5
					Rédaction du mémoire	90h	—	—	—	6h00	4	5
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	4	5	Animation 3D	90h	—	—	6h00	—	4	5
	Unité d'enseignement de découverte	UED	3	4	Séminaire	67h30	—	4h30	—	—	3	4
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	4	Langue anglaise 6	22h30	1h30	—	—	—	1	2
					Informatique 6	22h30	—	1h30	—	—	1	2
	<b>Total semestre 6</b>			<b>23</b>	<b>30</b>	—	<b>517h30</b>	<b>1h30</b>	<b>6h00</b>	<b>18h00</b>	<b>9h00</b>	<b>23</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / b) Image - Média :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 7	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	13	18	Atelier média et design interactif 1	195h	—	—	9h00	4h00	7	10
					Techniques d'animation multimédia 1	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
					Web design et design d'interface 1	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	6	8	Workshop (rencontres professionnelles / invités spécialisés)	90h	—	—	4h30	1h30	4	5
					Méthodologie et gestion du projet	45h	1h30	—	—	1h30	2	3
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	2	Communication	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					e-Communication	22h30	1h30	—	—	—	1	1
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 1	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Histoire et théorie des arts numériques	22h30	1h30	—	—	—	1	1
	<b>Total semestre 7</b>			<b>23</b>	<b>30</b>	—	<b>555h</b>	<b>7h30</b>	<b>—</b>	<b>19h30</b>	<b>10h00</b>	<b>23</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / b) Image - Média :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 8	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	13	18	Atelier média et design interactif 2	195h	—	—	9h00	4h00	7	10
					Techniques d'animation multimédia 2	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
					Web design et design d'interface 2	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	6	8	Workshop (rencontres professionnelles / invités spécialisés)	90h	—	—	4h30	1h30	4	5
					Gestion interactive de contenus	45h	1h30	—	—	1h30	2	3
	Unité d'enseignement de découverte	UED	2	2	Marketing	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					e-Marketing	22h30	1h30	—	—	—	1	1
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 2	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Etudes de cas et analyse de projets multimédia	22h30	—	1h30	—	—	1	1
	<b>Total semestre 8</b>			<b>23</b>	<b>30</b>	—	<b>555h</b>	<b>6h00</b>	<b>1h30</b>	<b>19h30</b>	<b>10h00</b>	<b>23</b>

ANNEXE (suite)

Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / b) Image - Média :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement							
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire hebdomadaire				Coeff.	Crédits
							Cours	TD	TP	Travail individuel		
Semestre 9	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	13	18	Atelier média et design interactif 3	195h	—	—	9h00	4h00	7	10
					Techniques d'animation multimédia 3	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
					Web design et design d'interface 3	67h30	—	—	3h00	1h30	3	4
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	6	8	Workshop (rencontres professionnelles / invités spécialisés)	90h	—	—	4h30	1h30	4	5
					Gestion des appels d'offres en agence	45h	1h30	—	—	1h30	2	3
	Unité d'enseignement de découverte	UED	1	2	Pratique professionnelle/ Droit de l'information et de la communication	45h	1h30	—	—	1h30	1	2
	Unité d'enseignement transversale	UET	2	2	Anglais de la communication 3	22h30	1h30	—	—	—	1	1
					Multimédia	22h30	—	1h30	—	—	1	1
	<b>Total semestre 9</b>			<b>22</b>	<b>30</b>	—	<b>555h</b>	<b>4h30</b>	<b>1h30</b>	<b>19h30</b>	<b>11h30</b>	<b>22</b>

## ANNEXE (suite)

## Filière « Arts visuels » / Spécialité : 2 - Design / b) Image - Média :

Semestres	Unités d'enseignement				Matières constituant l'unité d'enseignement								
	Nature	Code	Coeff.	Crédits	Intitulés des matières	VHS 14-16 Sem.	Volume horaire. hebdomadaire				Coeff.	Crédits	
							Cours	TD	TP	Travail individuel			
Semestre 10	Unité d'enseignement fondamentale	UEF	10	14	Travail personnel / Mémoire de fin d'études	270h	—	—	—	—	10	14	
	Unité d'enseignement de méthodologie	UEM	5	7	Stage en entreprise	135 h	—	—	—	—	5	7	
	Unité d'enseignement de découverte	UED	1	2	Séminaires	45 h	—	—	—	—	1	2	
	Unité d'enseignement transversale	UET	5	7	Autres (sorties/visites)	135 h	—	—	—	—	5	7	
	<b>Total semestre 10</b>			<b>21</b>	<b>30</b>	—	<b>585h00</b>	—	—	—	—	<b>21</b>	<b>30</b>

**MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE,  
DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION  
DE LA FEMME**

**Arrêté du 2 Moharram 1440 correspondant au 12  
septembre 2018 portant désignation des membres  
du conseil d'administration du centre national  
d'études, d'information et de documentation sur la  
famille, la femme et l'enfance.**

-----

Par arrêté du 2 Moharram 1440 correspondant au 12 septembre 2018, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 9 du décret présidentiel n° 10-155 du 7 Rajab 1431 correspondant au 20 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement d'un centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance, au conseil d'administration du centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance, pour une période de trois (3) ans renouvelable :

— Oulmane Soumia, représentante de la ministre chargée de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, présidente ;

— Guezati Hakima, représentante du ministre chargé de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

— Ranem Fella, représentante du ministre de la justice, garde des sceaux ;

— Zouache Hafida, représentante du ministre chargé des finances ;

— Akir Abdellah, représentant du ministre chargé des affaires religieuses et des wakfs ;

— Boukharouba Fouzia, représentante de la ministre chargée de l'éducation nationale ;

— Baouche Fatiha Lila, représentante du ministre chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ;

— Boukhaoui Nacéra, représentante du ministre chargé de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

— Siaki Yamina, représentante du ministre chargé de la culture ;

— Merdas Hakima, représentante du ministre chargé de l'industrie et des mines ;

— Lemdani Malika, représentante du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

— Ladj Baya, représentante de la ministre chargée de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique ;

— Belhaddad Nassima, représentante du ministre chargé de la formation et de l'enseignement professionnels ;

— Benamara Fatiha, représentante du ministre chargé de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville ;

— Dechra Aicha, représentante du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;

— Larfi Djamel, représentant de la ministre chargée de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme ;

— Ait Amir Ouarida, représentante du ministre chargé de la jeunesse et des sports ;

— Atmani Sabrina, représentante du ministre chargé de la communication ;

— Zegar Fathi, représentant du conseil scientifique ;

— Zegai Fadia, représentante du personnel du centre.